

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. VALS DE SAINTONGE

Prélèvement	00149611	Commune	EGLISES-D'ARGENTEUIL (LES)
Unité de gestion	0198 - A.I. VALS DE SAINTONGE	Prélevé le	mercredi 19 février 2025 à 11h35
Installation	UDI 000436 - R. DE ST-JULIEN	par	E. MANTEAU
Point de surveillance	0000000815 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET EXTÉRIEUR MAIRIE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	13,1 °C			
Température de l'eau	10,8 °C		25	
pH	7,2 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,35 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,40 mg(Cl ₂)/L			

Type de l'analyse : D1 Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Code SISE de l'analyse : 00149561 Référence laboratoire : 25021801472101

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,2 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,4 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	679 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	25 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00149611)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 25 février 2025
Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT